



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2010

**MAIRIE DE PEYPIN**

### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE**

---

---

**Le 10 mai 2010 le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2010,  
s'est réuni sous la présidence de Monsieur SALE Albert, Maire de PEYPIN**

Monsieur SALE procède à l'appel nominatif des membres :

#### **■ GROUPE «TOUS UNIS POUR PEYPIN»**

Albert SALE

Martine ETIENNE

Marcel CAVAGNARO

Danielle GALIANO

Donne pouvoir à Rozenn MOUSTIER

Roger PIRONTI

Sabine MAGAGLI

Jean-Marie LEONARDIS

Rozenn MOUSTIER

Pierre BAISSÉ

Carine COUTURIER

Jean GIBOUREAU

Laura GIANASTASIO

Gérald CASTELLANI

Marcellyne PERSOGLIO

Yannick HUYGHE

Christiane SANCHEZ

Gérard REBAI

Corinne FRAYSSE

Arrivée à 18 H 47

Marc MAIO

Donne pouvoir à Albert SALE

Nicole TORNATORE

Jean-Pierre EQUINE

Amandine BRUNO

Donne pouvoir à Marcel CAVAGNARO

Georges MAZEREAU

Mélissa VILLALBA

Donne pouvoir à Jean GIBOUREAU

#### **■ GROUPE «PEYPIN ET VOUS»**

Marie-Odile CANTAREIL

Catherine ROMAN

Donne pouvoir à Olivier BROURHANT

Olivier BROURHANT

Alain CANTO

## **■ GROUPE «PEYPIN POUR VOUS ET PAR VOUS»**

Christian BARONI

Excusé

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation du secrétaire de séance, il propose la candidature de Carine COUTURIER pour le groupe « Tous Unis pour Peypin » ; Le groupe « Peypin et Vous » propose la candidature de Marie-Odile CANTAREIL.

**Il est procédé au vote :**

**23 Voix Pour Corinne FRAYSSE**

**4 Voix Pour Marie-Odile CANTAREIL**

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 3744 en date du 2 juin 2009

218	29.03	Droits de place terrasse – Bar le Jingle
219	08.04	Contrat d'engagement avec EFC Evènements – spectacle pyrotechnique du 24 mai 2010
220	08.04	Contrat entre l'ALSH et la compagnie « Théâtre le matin calme » spectacle du 8 avril 2010
221	08.04	Désignation du cabinet d'avoués dans l'affaire Commune/GIACCONE
222	08.04	Convention séjour été 2010 entre la MDJ et le Centre de Loisirs du Lautaret
223	08.04	Convention de prestation de services entre l'ALSH et l'association Vertige Animation

Aucune remarque n'est apportée.

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 MARS 2010**

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal du 29 mars 2010 appelle des remarques.

**Aucune remarque n'étant apportée, il est procédé au vote :**

**27 Voix Pour**

### **2- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'état des postes en proposant les modifications suivantes au tableau annexé :

- Création d'un poste de Brigadier Chef Principal au 1<sup>er</sup> juin 2010 avec nomination au 16 juillet après vacance d'emploi au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Cette création est rendue nécessaire suite au départ en mutation du chef de poste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce recrutement peut se faire par avancement de grade du grade de brigadier à celui de brigadier chef principal. Les conditions sont avoir deux ans de services effectifs dans le grade de brigadier.

Dans cette hypothèse, le poste de brigadier pourrait être supprimé après avis du prochain comité technique paritaire.

- Création de deux postes d'Auxiliaires de Puéricultrices sur le grade d'auxiliaires de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe. Ces postes peuvent être pourvus par mutation ou par nomination après réussite à concours et quelle que soit la procédure retenue après vacance d'emploi au CDG 13 soit un recrutement à compter du 16 juillet 2010.

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Directeur Général des Services (attaché)	A	1	1	0
Attaché	A	1	1	0
Rédacteur Chef	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	10	10	0
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>17</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint technique de 1ère classe	C	7	7	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	40	39	21
<b>TOTAL</b>		<b>52</b>	<b>51</b>	<b>21</b>
<b>Filière sanitaire et sociale</b>				
Puéricultrice de santé	A	1	1	0
Educateur jeune enfant	B	2	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2	2	0
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	7	5	0
ATSEM 1ère classe	C	2	2	1
Agent social de 2ème classe	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	9	9	4
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>Filière culturelle</b>				
Assistant qualifié de conservation du Patrimoine 2ème classe	B	1	1	0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Filière police municipale</b>				
Brigadier Principal	C	1	0	0
Brigadier	C	1	1	0
Gardien de police	C	2	2	0
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>99</b>	<b>95</b>	<b>27</b>

**Aucune remarque n'étant apportée, il est procédé au vote :**  
**27 Voix Pour**

### **3- MARCHE PROCEDURE MAPA – AMENAGEMENT DU CHEMIN DU BEL AIR**

En application du Code des Marchés publics article 28, procédure adaptée et en conformité avec le Guide Interne des Procédures d'Achat approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 3840 du 29 mars 2010, Monsieur le Maire a lancé une consultation pour le marché suivant :

- Aménagement du Chemin du Bel Air

Suivant la procédure d'Achat n°4, du Guide Interne Communal, il a été organisé le mardi 20 avril 2010, une réunion d'ouverture des plis en présence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame ROATTA Marie-José Responsable du service des marchés publics, de Monsieur DEROO, Maître d'œuvre.

Les entreprises suivantes ont soumissionné :

- S C R E G	129 734 € 50 H T
- ATRIUM TP	104 946 € 55 H.T
- IDEAL TRAVAUX	131.775 € 90 H.T

Après analyse des offres par Monsieur DEROO, Maître d'œuvre, l'entreprise S C R E G a été retenue pour un montant total hors taxe de 129 734 € 50.

Monsieur le Maire précise que les travaux devront débuter en septembre pour une durée de 8 mois. Une réunion publique sera organisée afin d'en informer les riverains pour en harmoniser le bon déroulement.

Monsieur CAVAGNARO ajoute qu'il a rencontré des riverains qui lui ont dit attendre ce moment depuis 12 ans. Monsieur GIBOUREAU précise que cela fait bien plus longtemps que cela.

Monsieur le Maire demande si ce point appelle des remarques.

**Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote :**  
**27 Voix Pour**

### **4- MARCHE PROCEDURE MAPA – FOURNITURE DE VETEMENTS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

En application du Code des Marchés publics article 28, procédure adaptée et en conformité avec le Guide Interne des Procédures d'Achat approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 3840 du 29 mars 2010, Monsieur le Maire a lancé une consultation pour le marché suivant :

- Fourniture de vêtements pour le personnel communal

Suivant la procédure d'achat n° 2 du Guide Interne des Procédures d'Achat, il a été organisé le Mardi 20 Avril 2010, une réunion d'ouverture des plis en présence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame ROATTA Marie José Responsable du Service des marchés publics, de Madame Monique BERNABE de Monsieur MORGAT Cyril Gardien de Police Municipale,

Les entreprises suivantes ont soumissionné :

LOT 1: Personnel Services Techniques

- WORK STORE 3 941 € 16 HT
- S.D.E.S. 3 796 € 48 HT

LOT 2: Personnel Cantine – Ecoles – Crèche

- WORK STORE 2 803 € 18 HT
- S.D.E.S. 2 702 € 68 HT

LOT 3: Police Municipale

- FROMAN 1 021 € 15 HT
- G. K 1 046 € 00 HT
- Promo Collectivité 1 118 € 49 HT

Après analyse des offres les entreprises suivantes ont été retenues :

LOT 1 :

S.D.E.S. pour un montant de 3 796 € 48 HT

LOT 2 :

WORK STORE pour un montant de 2 803 € 18 HT

LOT 3:

FROMAN pour un montant de 1 021 € 15 HT.

**Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote :**

**27 Voix Pour**

**5- MARCHE PROCEDURE MAPA – ACQUISITION EPAREUSE TRACTEUR**

En application du Code des Marchés publics article 28, procédure adaptée et en conformité avec le Guide Interne des Procédures d'Achat approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 3840 du 29 mars 2010, Monsieur le Maire a lancé une consultation pour le marché suivant :

- Acquisition épareuse tracteur

Suivant la procédure d'achat n° 3 - du Guide Interne Communal, il a été organisé le 20 avril 2010, une réunion d'ouverture des plis en présence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint , Madame ROATTA Marie José Responsable du Service des marchés publics, Monsieur ETIENNE Yvan des Services Techniques –Espaces Verts, les entreprises suivantes ont soumissionné :

- PACA MOTOCULTURE 54 000 € HT
- BLANC ROCHEBOIS 57 300 € HT
- 13 MOTO CULTURE 48 720 € HT
- Ets PAGES 56 800 € HT

Après analyse des offres, l'entreprise 13 MOTOCULTURE a été retenue pour un montant de

48.720 € HT

Monsieur le Maire précise que c'est l'entreprise qui tenait les meilleurs délais de livraison et qui dispose d'un atelier à proximité.

**Aucune remarque n'étant apportée, il est procédé au vote :**  
**27 Voix Pour**

<b>6- MARCHE PROCEDURE MAPA – ACQUISITION PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX</b>
--

*Arrivée de Madame FRAYSSE à 18 H 47.*

En application du Code des Marchés publics article 28, procédure adaptée et en conformité avec le Guide Interne des Procédures d'Achat approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 3840 du 29 mars 2010, Monsieur le Maire a lancé une consultation pour le marché suivant :

- Acquisition produits d'entretien pour les bâtiments municipaux

Suivant la procédure d'achat n° 3 du Guide interne Communal , il a été organisé le 20 avril 2010, une réunion d'ouverture des plis en présence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame ROATTA Marie-José Responsable du Service des marchés publics, Madame BERNABE Monique des Services Techniques, en charge des stocks des produits d'entretien.

Les entreprises suivantes ont soumissionné :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| - EURO PROPRE HYGIENE | 21 377 € 82 HT   |
| - SHS FOUQUE          | (NON RETENUE – Montants bordereau des prix<br>erronés et non conformes). |
| - NAQUI HYPRO         | 23 680 € 09 HT   |
| - 5 S                 | 20 659 € 00 HT   |
| - AIX.P.E.R Diffusion | 227 713 € 83 HT  |

Après analyse des offres, l'entreprise **5 S** a été retenue. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la même société qu'actuellement, les produits ayant été reconnus efficaces.

**Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote :**  
**28 Voix Pour**

**Lecture faite, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.**

Le Maire.  
Albert SALE

La Secrétaire,